



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 février 2015

Paris

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Gérard POTENNEC, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY.

Excusés : Annette ENTRAIGUES, Christian LATRY, Nicole PETITOT, Jeanne URVOY, François VELLAS.

1. Approbation du compte rendu du CA du 8 octobre 2014

Stéphane Ravaille, excusé le 8 jour octobre, ne prend pas part au vote

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Les Journées audio-visuelles

M. Frédéric Rossi, de l'Université Permanente de Nantes, était invité à venir présenter le projet de programme de ces journées qui se dérouleront les 17 et 18 juin 2015

Il aborde successivement les points d'organisation matérielle : formulaire d'inscription qui sera accessible sur le site de l'UP, le plan de la ville et les transports, le projet des journées lui-même.

La date limite de remise des œuvres est fixée au 31 mai 2015

La date limite d'inscription sur le site est fixée au 31 mars 2015. Il n'est pas prévu de droit d'inscription.

La remise des prix - prix du jury et prix du public, trophée et diplômes - se fera lors de la soirée de gala le jeudi 18 (croisière-repas sur l'Erdre).

Le vendredi 19 est prévue une journée découverte de l'estuaire Nantes-Saint-Nazaire.

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 18 après-midi, et un Conseil d'administration se tiendra le 16 juin 2015 en fin de journée

3. Les finances

Le mardi 10 février doit se tenir une réunion afin d'établir le bilan de l'année 2014 qui sera ensuite envoyé fin février

Le trésorier informe les membres du CA que l'année 2014 a coûté cher, les charges sont supérieures au montant des produits.

Les subventions sollicitées n'ont pas été obtenues. Dans le cadre de la future convention, il serait envisageable de demander l'obtention d'un principe de subvention de l'UFUTA tous les ans, au vu d'un bon argumentaire, comme développer et porter des projets, apporter un plus aux adhérents...

Le point concernant le montant de la cotisation à l'UFUTA est abordé dans le cadre des finances. Le montant est toujours identique depuis de nombreuses années. Si nous voulons justifier une augmentation, il faut nécessairement présenter une contrepartie, proposer un projet au bénéfice des adhérents : p ex un projet associatif, la convention, l'apport de subvention ministérielle...

4. Le thème des Assises de GAP 2016

« Le bonheur d'apprendre... hier, aujourd'hui et demain »

Le texte rédigé par Yvon Le Gall est jugé tout à fait remarquable, il ouvre tous les débats et n'en ferme aucun. Parmi les interventions sur le sujet :

S Ravaille : apprendre est une contrainte pour les jeunes, puis c'est une nécessité et le bonheur vient ensuite. A l'UTA on est dans le temps du bonheur. Les séniors ont du plaisir du bonheur à apprendre, cf la devise d'Agde : « le bonheur d'apprendre ensemble ».

F Ambolet : le savoir fragilise, il conduit à une interrogation permanente. Rechercher le bonheur c'est être volontariste, ça se construit ; apprendre c'est aussi désapprendre.

JL Chemin propose de « recontextualiser » le texte d'Yvon à l'usage des Utéliens

Les UTA/UTL sont un dispositif parmi d'autres pour accéder à la connaissance ; on est confronté actuellement à l'explosion des moyens d'accès, à l'explosion des domaines de connaissance.

Le texte d'Yvon sera publié dans le prochain bulletin, il permettra ainsi d'offrir une année de réflexion sur le thème

La période prévue pour les Assises de Gap est la 2^{ème} quinzaine de juin 2016.

5. Révision des statuts

Stéphane Ravaille fait remarquer que le texte du projet est en conformité au travail effectué lors de la réunion de concertation du jeudi 20 novembre 2014.

Il fait également remarquer qu'il avait porté des demandes de modifications qui n'avaient pas été prises en compte par le groupe et il avait averti le groupe de travail qu'il les porterait alors devant l'AGE qui décidera. Il en informe les membres du CA non présents le jeudi 20 novembre de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur sa position.; il les portera devant l' AGE qui décidera.

C'est principalement l'article 8 sur le nombre de délégués qui est concerné :

Il propose une alternative :

1° - Limiter le nombre maximum de délégués. Il faudrait alors modifier l'article 8 en ce sens. Ce nombre de délégués maximum est à définir par l'assemblée générale extraordinaire. On n'accepte plus les procurations, mais seulement les personnes physiques

François Ambolet rappelle que, dans un courrier daté du 30 mars 2013, Mme Martignon, présidente de l'UTL Essonne, indiquait que 10 délégués maximum était un nombre suffisant pour les grosses structures.

2° - Si on ne bouge pas le système des délégués (article 8), alors il faut mettre fin aux procurations et exiger la présence physique des délégués. (Cela concerne l'article 10 des statuts). En effet soit tous les délégués possibles ne sont pas présents et cela démontre que la structure en a trop d'où la proposition de les limiter (cf 1°) soit ils sont tous là et cela montrera l'attachement à l'UFUTA. Nos AG n'en seront que plus animées et plus légitimes...

Après présentation de cette alternative devant l'AGE suivra un débat ; elle sera ensuite soumise au vote. Seule l'AGE est compétente pour voter les statuts.

Jean-Louis Chemin propose l'établissement de simulations et l'élaboration d'un document destiné à l'AGE, présentant les résultats des différentes solutions. Les simulations seraient à joindre aux motions avec l'envoi de la convocation de l'AGE.

6. Informations

D'ici le prochain CA, il faut préparer le renouvellement du CA pour les élections lors de l'AG du 18 juin. Au total 8 postes sont à pourvoir, dont 3 vacants à ce jour.

Les membres du CA ci-dessous arrivent en fin de mandat :

Pour les structures associatives : Jean-Louis Chemin, Annette Entraigues, André Le Pottier et Gérard Potennec.

Pour les structures universitaires : Yvon Le Gall et Céline Ménil.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 mai 2015.

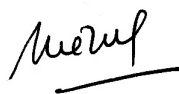
Rappel : prochaines réunions

Après réservation de salle auprès de la Maison des associations sont retenues les dates :

Jeudi 2 avril 2015 CA

Mercredi 27 mai 2015 Comité scientifique.

La secrétaire générale



Céline MENIL

La présidente de l'UFUTA



Françoise DAVID-SCIARA